

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Sébastien MIALON), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Patrick ROCHE), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Michel ARCIS)

Absents : Mr Christophe GIRAUD

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Mr NICOLAS indique qu'il n'avait pas été indiqué comme étant présent dans le dernier compte-rendu. Mr le Maire indique qu'il s'agissait d'un oubli et s'en excuse. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 29 mars 2018 est approuvé avec cette rectification.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéros 1796 (Les Hourches)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1674 et de trois parcelles de terrain non bâtie sises section B numéros 1543, 1546 et 1551 (La Fuye)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Contraction d'une ligne de trésorerie : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des sommes importantes doivent être perçues par la commune dans les semaines à venir, alors que dans le même temps, des factures doivent être réglées (tracteur, solde des travaux de la traverse, viabilisation de la zone AUi du Villard). Il propose donc de mettre en place une ligne de trésorerie afin de permettre de payer ces dernières rapidement en attendant de percevoir ces sommes. Il présente donc les offres reçues pour cette opération. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la contraction d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin au taux de 1.09 % pour un montant de 300 000 €, cette proposition d'un montant plus élevé permettant aussi l'obtention plus rapide des fonds.

Approbation convention mise à disposition terrain ancienne déchetterie : Monsieur le Maire indique que le terrain de l'ancienne déchetterie situé Avenue des Ecoles est vacant depuis l'ouverture de la nouvelle déchetterie, route de Laussonne. L'association 'Pétanque Amicale' souhaiterait aménager un espace de jeu à cet endroit et pouvoir utiliser ce local pour stocker du matériel. Mr le Maire indique que comme c'est le cas pour d'autres associations, la commune prendrait à sa charge le paiement des abonnements et des consommations d'électricité et d'eau. Il présente la convention rédigée à cet effet pour une mise à disposition à titre gratuit du terrain et du local. Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer avec l'Association 'Pétanque Amicale' la convention de mise à disposition. Il est par ailleurs décidé d'aménager un passage reliant le boulodrome au nouveau site, ce

qui nécessitera l'intervention de l'équipe technique, l'association se chargeant pour sa part du nettoyage et du débroussaillage.

Création des emplois saisonniers : Mr le Maire indique que comme chaque année il y a lieu de créer les postes saisonniers pour l'été 2018. Il propose de créer pour la piscine municipale un poste de surveillant de baignade pour les mois de juillet et août, et un poste d'agent d'accueil et d'entretien pour le mois de juillet et août également, ainsi qu'un poste d'agent d'entretien au service technique pour le mois de juillet et août, sachant que les postes créés pourront être pourvus par plusieurs personnes successivement. Après délibération, le conseil municipal approuve la création de ces postes pour les mois de juillet et août 2018.

Groupement de commandes pour la protection sociale des agents : Mr le Maire informe le conseil municipal de la proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire pour l'adhésion à un groupement de commandes pour un contrat de protection sociale complémentaire des agents. Il indique que cette adhésion n'engage en rien la commune et ne modifiera pas les décisions prises récemment concernant la participation communale au financement du contrat de protection des agents. Si l'offre du centre de gestion s'avérait plus intéressante et si le conseil décidait de la retenir, les agents n'auraient pas l'obligation d'adhérer au nouveau contrat qui prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de notre commune au groupement de commandes permettant la mise en concurrence organisée par le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Loire pour la protection sociale complémentaire des agents et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Devis pour démolition rue des Pénitents : Monsieur Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une maison menaçant ruine rue des Pénitents en vue de la démolir. Il indique que des devis ont été demandés aux entreprises locales pour ces travaux. Il présente le devis reçu pour cette opération. Après délibération, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 4500 € HT pour la démolition uniquement. Le conseil décide par ailleurs de ne pas valider pour l'instant l'option de crépissage proposée par l'entreprise. De nouveaux devis seront donc demandés ultérieurement. Mr le Maire précise toutefois qu'à ce montant s'ajouteront les frais de dépose de la ligne électrique et du coffret, travaux qui pourraient par ailleurs retarder quelque peu l'exécution du chantier.

Devis travaux complémentaires de voiries : Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés sur une partie de la commune suite aux intempéries de juin 2017. Il rappelle au conseil la décision qui avait été prise de reprendre entièrement les enrobés sur les voiries non impactées, ceci afin d'obtenir un résultat homogène sur l'ensemble de la route. Comme cela avait été indiqué, ces travaux n'entrent pas dans le montant des dépenses éligibles au titre de la catastrophe naturelle. Il présente le devis reçu de la part de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 38 684.30 € HT. Après délibération, le conseil municipal approuve le devis présenté et autorise Mr le Maire à le signer et à lancer les travaux correspondants.

Aménagement de la traverse du bourg – lot 2 – révisions de prix : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de révision de prix a été transmise par le groupement d'entreprises en charge du lot 2 de l'aménagement de la rue centrale du Bourg, et ce, le lendemain du vote du budget. Il précise que si ces révisions de prix contractuelles sont réglementaires et peuvent être appliquées par les entreprises si la durée du marché le justifie, les entreprises n'avaient jamais évoqué leur souhait d'appliquer cette clause lors des réunions de chantier hebdomadaires. Il ajoute qu'aucune révision n'avait été appliquée lors de la première tranche et que lors de futurs chantiers, il a été décidé que les révisions seront appliquées lors de chaque situation. Monsieur le Maire présente au conseil le détail des révisions de prix. Après délibération, le conseil municipal approuve le paiement de ces révisions de prix pour un montant de 23 179.43 € HT pour le lot 2 de la traverse du Bourg.

Tirage au sort des jurés d'assises : Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il y a lieu de tirer au sort les électeurs de notre commune en vue de présenter une liste de six personnes au tribunal afin de constituer les jurés de l'année 2019. Le conseil municipal procède donc à ce tirage au sort.

Questions diverses :

Bilan des subventions acquises pour les intempéries du 13 juin 2017 : Monsieur le Maire informe le conseil que le montant global des subventions obtenues pour aider à financer les réparations des dégâts causés lors des intempéries du 13 juin 2017 est désormais connu : 172 441 € provenant de la Région, 105 301 € de l'Etat, 77 800 € du Département et 5 700 € de l'Association des Maires de France, soit une aide à hauteur de 92% des dépenses éligibles. Il ajoute qu'un tel niveau de prise en charge est exceptionnel et remercie pour leur aide l'ensemble des collectivités et l'AMF ayant soutenu les communes et les sinistrés.

Vente de terrains – Avenue du Puy : Mr le Maire rappelle au conseil le projet de vente d'une partie de la parcelle située Avenue du Puy. Il précise que le géomètre en charge du dossier est venu sur place et qu'une rencontre avec les acquéreurs potentiels a été organisée. Il présente les trois propositions faites pour le découpage de cette partie de parcelle représentant environ 7700 m² de terrain constructible en zone Ui. Ces propositions ont été transférées aux futurs acquéreurs afin qu'ils se prononcent et retiennent la meilleure.

Demande de prêt Salle des fêtes : Mr le Maire présente au conseil le courrier d'une association caritative ponote demandant un prêt à titre gratuit de la salle des fêtes pour la date du 20 octobre 2018 pour l'organisation d'une manifestation destinée à récolter des fonds pour des personnes en difficulté. Le conseil approuve à l'unanimité le prêt à titre gracieux de la salle pour cette manifestation.

Dénomination des rues : Mr le Maire indique que la question de la dénomination des rues sera examinée lors de la prochaine séance.

Dates diverses :

- **Cérémonie du 8 mai** à 10 heures 30
- **Départ Stevenson le 17 mai**
- **Commission des travaux** : Samedi 26 mai à 10 heures

Prochain Conseil le jeudi 31 mai 2018 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.